

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Martin et Audrey SYMUL-STAS demeurant Montfort 25 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Montfort, 25 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section D n°835N, 835L, 835M, 835P.

La demande vise les travaux suivants : Transformation et extension d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaire est supérieur à 85% de la superficie au sol du volume principal ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- La toiture plate du volume secondaire qui n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre plusieurs volumes à toitures à versants ;
- La hauteur de rive du volume ;
- Le nombre de matériaux de parement pour l'ensemble des façades d'un même volume ;
- L'utilisation de panneaux type Trespa comme matériaux de parement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 9 septembre 2024 au 23 septembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be